



Amende injustifiée, comment contester à moins que ce ne soit une

Par **Cricriduc**, le **24/04/2014 à 14:52**

Bonjour,

J'ai reçu hier un document en provenance de la trésorerie Var Amendes, 155 rue st Bernard - 83081 Toulon m'annonçant que je suis redevable de 60€ .

L'identification de la créance est la suivante : "décision prononcée à votre rencontre le 2/4/2014 par l'officier du ministère public pres le tribunal de police. Elle fait suite à l'infraction du 21/01/2014 à 14h57 à Toulon, av des remparts: véhicule Renault, Numéro (ceci est bien mon numéro), défaut de disque impose aux nouveaux conducteurs."

Mon problème est que j'habite Bordeaux, ne me suis jamais rendue à Toulon ou dans sa région, n'ai pas prêté a voiture et de plus mon véhicule n'est pas un "renauld" mais une "ford" même si l'immatriculation citée est bien la mienne et de plus je suis une conductrice depuis 30 ans et donc pas un "nouveau conducteur".

Le numéro de téléphone indiqué sur le papier ne répond que par un disque donnant les horaires d'ouvertures.

Que dois-je faire pour contester cette amende ? n'est-ce pas une escroquerie?

Merci de votre conseil

Par **adrilau**, le **03/02/2015 à 20:58**

Bonjour,

J'ai le même problème que vous.

Pouvez-vous m'indiquer si vous avez réussi à annuler l'amende et comment vous avez fait.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **04/02/2015 à 09:41**

Bonjour,

cas typique de doublette ! portez plainte !